

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 21 avril 2026

La séance est ouverte à 18h12.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Bourgmestre empêché:

M. M. Prévot (jusqu'au point 12.2)

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert (à partir du point 4), C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

M. B. Sohier, Chef de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, M. Pennewaert (à partir du point 11)

MM. F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, F. Mencaccini

MR

Mme D. Blouard

MM. F. Delahaut, L. Gennart, V. Maillen

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, C. Halut, M. Lenglez, C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, G. Grovonius (à partir du point 2),

M. R. Gursever

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme V. Léonard

M. A. Simon

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mmes C. Crèvecoeur, G. Lazon et C. Martin, Conseillères communales Les Engagés

MM. Eeckhout, M. Pira, Conseillers communaux Les Engagés

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS

MM. F. Seumois, K. Tory, Conseillers communaux PS

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2026: approbation	4
ZONE DE POLICE	5
PERSONNEL.....	5
2. Mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2026	5
3. Mobilité: composition du jury de sélection - Commissaire de Police - Discipline et HRM - Service HRM.....	5
4. Mobilité: composition du jury de sélection - emploi de Conseiller Adjoint - Niveau A - Service des Ressources Humaines.....	6
FINANCES	7
5. Exercice 2025: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle.....	7
LOGISTIQUE.....	8
7. Zone de Police d'Anvers: intégration au marché de géolocalisation Track and Trace Suivo - projet.....	8
8. Acquisition de cartes de données 5G via la convention de coopération interzonale Focus de la ZP d'Anvers: projet.....	10
9. Acquisition d'un véhicule destiné au service Appui canin et contrats d'entretien via contrat-cadre: projet	12
10. Acquisition achat et entretien de véhicules propres zéro émission: contrat commun n°275 du SPF Bosa - participation définitive.....	15
ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE	16
11. Place du Théâtre: entretien et gestion des installations techniques de la Police - accord-cadre - 2026-2030 - projet	16
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	17
12.1. "Lutte contre le trafic de stupéfiants à Namur et plan Grandes Villes - suites des récentes opérations policières" (Mme D. Blouard, Conseillère communale MR).....	17
12.2. "Sécurité à Namur - vers un Plan Disruption 3.0?" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)	23
QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – art. 95)	24

Séance publique

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Bonsoir à chacun et chacune. Bonsoir aux personnes dans le public et bonsoir aux personnes qui nous suivent sur YouTube.

Je dois excuser Madame Absil qui ne sera pas là, Madame Lazon, Monsieur Pira, Madame Martin, Monsieur Eeckhout et Madame Tillieux qui nous rejoindra un peu plus tard car elle est retenue en commission parlementaire.

Est-ce qu'il y a d'autres excuses ou absents?

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je dois excuser Monsieur Seumois. Monsieur Tory est au BEP et va aussi nous rejoindre. Et Madame Grovonius nous rejoindra également plus tard.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Monsieur Seumois n'est pas là du tout, c'est bien cela.

Oui, Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Pareil. Madame Jacquet arrivera en cours de séance. Elle est au Parlement.

M. B. Sohier, Chef de groupe Les Engagés:

Je ne sais pas si on l'a dit mais la même chose pour Cécile Crèvecoeur qui arrivera plus tard.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous pouvons donc commencer la séance de la Zone de Police.

M. B. Sohier, Chef de groupe Les Engagés:

Magali arrivera en retard également.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

C'est noté. Merci.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2026: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 1, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2026, une approbation.

Merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 17 mars 2026 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

PERSONNEL

2. Mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2026

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 2, personnel, mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2026. Il y a 5 emplois vacants au cadre opérationnel et 2 emplois au cadre Calog.

Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps ff du 24 février 2026;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 03 avril 2026,

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire Discipline et HRM au sein du Service des Ressources Humaines;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 2 emplois d'Inspecteurs Principaux au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 2 emplois d'Inspecteurs au Groupe d'Interventions Spéciales;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- Cadre Calog:
 - 1 emploi de Conseiller DRH Adjoint (Niveau A) au Service Ressources Humaines;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi d'Assistant (Niveau C) pour le Service Information Policière (GIP);
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

3. Mobilité: composition du jury de sélection - Commissaire de Police - Discipline et HRM - Service HRM

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 3, mobilité: composition du jury de sélection locale pour l'emploi de vacance de Commissaire de Police discipline et du RH au sein du service de ressources humaines.

Tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et plus particulièrement les articles VI.II.41 à VI.II.43 et ses modifications ultérieures;

Vu le cadre de la Zone de Police et la déclaration de vacance d'un emploi de Commissaire de Police Discipline et HRM au sein du Service Ressources Humaines;

Vu le rapport du Chef de Corps ff du 03 mars 2026;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Compose la commission de sélection locale pour l'emploi vacant de Commissaire de Police Discipline et HRM au sein du Service Ressources Humaines de la manière suivante:

- Chef de Corps (le/ la lauréat(e) sera déterminé(e) à l'issue de la procédure de sélection toujours en cours);
- [REDACTED], 1^{ère} Conseillère, Cheffe du Service juridique;
- [REDACTED], 1^{er} Commissaire de Police, Cheffe du Contrôle Interne;
- [REDACTED], Conseillère, Directrice des Ressources Humaines ff;
- [REDACTED], 1^{er} Commissaire divisionnaire, Chef du service Appui Stratégique.
- Suppléants:
 - [REDACTED], Commissaire divisionnaire, Directeur des Opérations;
 - [REDACTED], 1^{er} Conseiller, Directeur des Ressources Humaines de la Zone de Police Mons-Quévy.
- Secrétaire:
 - [REDACTED], 1^{er} Commissaire de Police, Service des Ressources Humaines - Discipline.

4. Mobilité: composition du jury de sélection - emploi de Conseiller Adjoint - Niveau A - Service des Ressources Humaines

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 4, mobilité, composition du jury de sélection, validation de la composition de la commission de sélection locale pour l'emploi vacant de conseillers adjoints, niveau A, au sein du service de ressources humaines.

D'accord pour tout le monde? Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et plus particulièrement les articles VI.II.41 à VI.II.43 et ses modifications ultérieures;

Vu le cadre de la Zone de Police et la déclaration de vacance d'un emploi de Conseiller Adjoint - Niveau A au sein du Service Ressources Humaines;

Vu le rapport du Chef de Corps ff du 03 mars 2026;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Compose la commission de sélection locale pour l'emploi vacant de Conseiller Adjoint - Niveau A au sein du Service Ressources Humaines de la manière suivante:

- Chef de Corps (le/ la lauréat(e) sera déterminé(e) à l'issue de la procédure de sélection toujours en cours);
- [REDACTED], 1^{ère} Conseillère, Cheffe du Service juridique;
- [REDACTED], Conseillère, Directrice des Ressources Humaines ff;
- [REDACTED], 1^{er} Commissaire divisionnaire, Chef du service Appui Stratégique;
- [REDACTED], 1^{er} Commissaire de Police, Service Appui Stratégique.
- Suppléants:
 - [REDACTED], Conseiller, Directeur des Ressources Matérielles;
 - [REDACTED], Conseillère, Adjointe du directeur des Ressources Matérielles;
 - [REDACTED], Commissaire divisionnaire, Directeur des Opérations;
- Secrétaire:
 - [REDACTED], 1^{er} Commissaire de Police, Service des Ressources Humaines - Discipline.

FINANCES

5. Exercice 2025: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point des Finances, le point 5, exercice 2025, MB ordinaire et extraordinaire n°1, décision de tutelle, information de l'arrêté du gouverneur du 04 novembre 2025, approuvant la modification budgétaire n°1 2025.

D'accord pour tout le monde, merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72;

Vu le Règlement Général sur la Comptabilité des Zones de Police dont notamment l'article 7 qui prévoit que toutes les décisions de l'autorité de tutelle en matière budgétaire est communiquée par le Collège au Conseil;

Vu la Délibération du Conseil du 14 octobre 2025 par laquelle il approuve les modifications budgétaires n°1 ordinaires et extraordinaires 2025,

Sur proposition du Collège communal du 31 mars 2026,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 04 novembre 2025 approuvant la modification budgétaire n°1 2025 de la Zone de Police.

6. Exercice 2026: budget - décision de tutelle

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 6, exercice 2026, maintenant le budget, décision de tutelle, information de l'approbation du budget 2026 de la Zone de Police par le gouverneur par expiration du délai de tutelle fixé au 13 mars 2026.

D'accord pour tout le monde, merci beaucoup.

Vu la loi du 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72;

Vu la délibération du Conseil de Police du 10 février 2026 par laquelle il adopte le budget 2026;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Est informé de l'approbation du budget 2026 de la Zone de Police par le Gouverneur par expiration du délai de tutelle fixé au 13 mars 2026.

LOGISTIQUE

7. Zone de Police d'Anvers: intégration au marché de géolocalisation Track and Trace Suivo - projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En Logistique maintenant, le point 7, Zone de Police d'Anvers, intégration au marché de géolocalisation, Track and Trace Suivo; accord sur le projet pour une durée portant sur les exercices de 2026 à 2035.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Madame la Présidente, sur les finalités de ce module sauf si vous avez répondu en commission, je suis désolé. Est-ce qu'elles sont opérationnelles uniquement? Est-ce que c'est une question de gestion logistique de véhicules, y compris ou pas pour la discipline?

Et dans ce cadre, ce nouvel outil semblerait pouvoir donner des statistiques d'utilisation des véhicules avec un reporting en termes de gestion. Donc la question est de savoir si la Zone pourra intégrer ces données de gestion dans les demandes de nouveaux véhicules à acquérir en remplacement de véhicules existants ou dans son rapport annuel d'activité.

C'est une question très technique mais qui est liée au point en question.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Oui, donc il y a deux choses. Le tracing, évidemment, permet de savoir où les véhicules se trouvent, non seulement en intervention, mais aussi dans la journée, pour pouvoir faire un meilleur reporting et une meilleure utilisation des outils.

Et donc, on pourra évidemment analyser tout cela et cela viendra dans le rapport d'activité, sans problème, et surtout, à l'avenir, en tout cas, permettre de mieux l'utiliser sur le territoire.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Donc la question, c'est de savoir est-ce que ce module pourrait être intégré dans les véhicules existants ou bien est-ce que c'est pour les nouveaux véhicules?

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Je ne vais pas vous mentir, cela je n'ai pas la réponse, mais je vais la demander au Chef de Corps et je vous répondrai.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2,4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 31: un marché conclu exclusivement entre deux pouvoirs adjudicateurs ou plus ne relève pas du champ d'application de la présente loi, lorsque chacune des conditions suivantes est réunie:

1. le marché établit ou met en œuvre une coopération entre les pouvoirs adjudicateurs participants dans le but de garantir que les services publics dont ils doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun;
2. la mise en œuvre de cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt public; et

3. les Pouvoirs adjudicateurs participants réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20% des activités concernées par la coopération. Ce pourcentage d'activités est déterminé conformément à l'article 30, § 4;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'article 7/1, 1° de la LPI du 07 décembre 1998 qui définit notamment l'action conjointe des différents corps de la police locale;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Circulaire ministérielle PLP 27 du 04 décembre 2002 relative à l'intensification, la promotion de la coopération interzonale et son protocole du 29 juin 2020;

Vu sa délibération du 17 mars 2026 aux termes de laquelle il décide:

- de marquer son accord de principe pour l'adhésion de la Zone de Police Namur Capitale au nouvel accord de coopération interzonale pour le développement, l'utilisation et la maintenance de solutions policières de la Zone de Police d'Anvers;
- de donner ainsi accès à la Zone de Police Namur Capitale aux nouveaux modules et mises à jour des modules existants, les modules acquis précédemment faisant partie intégrante de la nouvelle convention.

Vu le rapport établi en date du 26 mars 2026 par la Zone de Police Namur Capitale, et son mail complémentaire du 03 avril 2026, justifiant le souhait d'intégrer le marché de géolocalisation Track and Trace Suivo de la Zone de Police d'Anvers, cette solution permettant de:

- situer les patrouilles sur le terrain,
- reporting en terme de gestion
- reporting opérationnel (vitesse - freinage - feu bleu - bitonal)

Considérant que la Zone de Police Namur Capitale désire maintenir la solution au-delà de 4 ans et sollicite dès lors une durée de 10 ans;

Considérant que cette durée de 10 ans est requise pour assurer la pérennité du logiciel et ainsi sécuriser les processus de gestion des marchés publics, ce type de logiciel demandant un investissement humain et financier considérable, notamment en termes de formations et d'expérience se construisant sur plusieurs années;

Considérant que le montant global estimé de ce projet pour toute sa durée s'élève à la somme de 268.676,51 € TVAC (TVA: 0 %), se ventilant de la manière suivante:

- 2026 pour un montant estimé de 37.090,54 € TVAC (TVA: 0 %), se ventilant de la manière suivante:
 - sur le budget extraordinaire - 330/744-51 - estimé à 21.997,80 € TVAC (TVA: 0 %) financé par emprunt
 - sur le budget ordinaire
 - 330/123-13: estimé à 12.188,74 € TVAC (TVA: 0 %) ce montant sera prorata temporis en fonction de la pleine opérationnalité du système hypothétiquement estimée au 1er juillet 2026
 - 330/123-17: estimé à 2.904,00 € TVAC (TVA: 0 %)
- 2027 à 2035: sur l'article 330/123-13 du budget ordinaire: à concurrence d'une dépense annuelle estimée à 24.377,47 € TVAC (TVA: 0 %), soit un montant global estimé à 219.397,23 € TVAC (TVA: 0 %) pour la période considérée;

Considérant que le montant global de la dépense concerne: l'installation des unités Track and Trace (boîtiers), l'installation du lecteur de badge et du buzzer pour l'identification du conducteur, l'extension du matériel de suivi existant, l'intégration de l'API de développement quotidien des prix, la formation technique et au logiciel pour les gestionnaires de flotte, le leasing (abonnement / unité Track and trace / l'identification du conducteur intégré avec le lecteur de badge et buzzer / le port sirène et feu bleu / l'intégration Track and Trace plateforme IoT (Focus);

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Marque son accord:

1. sur le projet d'intégration de la Zone de Police Namur Capitale le marché de géolocalisation Track and Trace Suivo de la Zone de Police d'Anvers.
2. sur le montant global de la dépense estimé à 268.676,51 € TVAC (TVA: 0 %) pour une durée portant sur les exercices 2026 à 2035.

La dépense globale d'un montant global estimé de 268.676,51 € TVAC (TVA: 0 %) sera ventilée de la manière suivante:

- Pour la partie investissement sur l'article 330/744-51 du budget extraordinaire 2026 à concurrence d'un montant estimé de 21.997,80 € TVAC (TVA: 0 %) financé par emprunt,
- Pour la partie leasing /abonnement sur l'article 330/123-13 du budget ordinaire 2026 à concurrence d'un montant estimé de 12.188,74 € TVAC (TVA: 0 %), ce montant sera prorata temporis en fonction de la pleine opérationnalité du système hypothétiquement estimée au 1er juillet 2026
- Pour la partie leasing /abonnement sur l'article 330/123-17 du budget ordinaire 2026 à concurrence d'un montant estimé de 2.904,00 € TVAC (TVA: 0 %),
- Pour la partie leasing /abonnement sur l'article 330/123-13 du budget ordinaire des exercices considérés (2027-2036), sous réserve de son vote par le Conseil, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à son approbation par l'autorité de Tutelle (2027-2036), pour un montant estimé à 243.774,70 € TVAC (TVA: 0 %) se ventilant annuellement (2027 à 2036) au montant estimé de 24.377,47 € TVAC (TVA: 0 %), sauf en 2036 qui sera prorata temporis en fonction du début de l'opérationnalité du système hypothétiquement estimée au 1^{er} juillet 2026, soit un montant estimé à 12.188,74 € TVAC (TVA: 0 %).

8. Acquisition de cartes de données 5G via la convention de coopération interzonale Focus de la ZP d'Anvers: projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 8, l'acquisition de cartes de données 5G via la convention de coopération interzonale focus de la Zone de Police d'Anvers. Recours au nouvel accord de coopération interzonale pour le développement et l'utilisation et la maintenance de solutions policières de la Zone de Police d'Anvers. Et c'est une approbation du projet pour une durée de 4 ans.

Merci. Un accord de tous les groupes.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2,4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, dont l'article 33 et l'article 7/1, 1° qui définit notamment l'action conjointe des différents corps de la police locale;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 31: un marché conclu exclusivement entre deux pouvoirs adjudicateurs ou plus ne relève pas du champ d'application de la présente loi, lorsque chacune des conditions suivantes est réunie:

1. le marché établit ou met en œuvre une coopération entre les pouvoirs adjudicateurs participants dans le but de garantir que les services publics dont ils doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun;
2. la mise en œuvre de cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt public; et
3. les Pouvoirs adjudicateurs participants réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20% des activités concernées par la coopération. Ce pourcentage d'activités est déterminé conformément à l'article 30, § 4;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu la Circulaire ministérielle PLP 27 du 04 décembre 2002 relative à l'intensification, la promotion de la coopération interzonale et son protocole du 29 juin 2020;

Vu sa délibération du 17 mars 2026:

- marquant son accord de principe pour l'adhésion de la Zone de Police Namur Capitale au nouvel accord de coopération interzonale pour le développement, l'utilisation et la maintenance de solutions policières de la Zone de Police d'Anvers,
- donnant ainsi accès à la Zone de Police Namur Capitale aux nouveaux modules et mises à jour des modules existants, les modules acquis précédemment faisant partie intégrante de la nouvelle convention;

Vu le rapport établi en date du 26 mars 2026 par la Zone de Police Namur Capitale souhaitant intégrer dans le cadre de cette convention, un projet d'acquisition de cartes de données 5G qui pourront être utilisées de différentes manières: caméras fixes, connexion haut débit pour un nouveau staff car opérationnel, etc., et ce, pour un montant annuel estimé à 16.000,00 € TVAC (TVA : 0%), soit 64.000,00 € TVAC (TVA : 0%) pour une durée de 4 ans (au prorata temporis pour 2026 et 2030);

Vu le formulaire de projet établi en date du 16 mars 2026 par la ZP d'Anvers - Direction intelligence & innovation - donnant un aperçu des conditions et de la tarification relatives à l'achat de cartes de données 5G;

Considérant que ces points de connexion seront utilisés au fur et à mesure de la mise en oeuvre de nouveaux projets;

Considérant que l'acquisition de la carte n'entraîne pas de coût mais que la facturation est basée sur la consommation globale de l'ensemble des cartes et qu'une variation sera constatée en fonction de l'utilisation mensuelle de celles-ci;

Considérant que le montant estimé de la dépense se base sur une estimation de la consommation pouvant fortement varier et que l'estimation tient compte des valeurs hautes de consommation, soit 1TB mensuel par carte;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 03 avril 2026;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Décide :

- de recourir au nouvel accord de coopération interzonale pour le développement, l'utilisation et la maintenance de solutions policières de la Zone de Police d'Anvers.
- d'approuver le projet d'acquisition de cartes de données 5G via ladite coopération interzonale, pour un montant annuel estimé à 16.000,00 € TVAC (TVA : 0%), soit 64.000,00 € TVAC (TVA : 0%) pour une durée de 4 ans (au prorata temporis pour 2026 et 2030).

Cette dépense estimée à un montant annuel de 16.000,00 € TVAC (TVA : 0%), soit 64.000,00 € TVAC (TVA : 0%) pour une durée de 4 ans sera imputée sur l'article 330/123-13 du budget ordinaire de la Zone de Police des exercices considérés (2026 à 2030), sous réserve de son vote par le Conseil (2027-2030), dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à son approbation par l'autorité de Tutelle (2027-2030) et ventilée comme suit:

- 2026 (6 mois): 8.000,00 € TVAC (TVA: 0 %),
- 2027: 16.000,00 € TVAC (TVA: 0 %),
- 2028: 16.000,00 € TVAC (TVA: 0 %),
- 2029: 16.000,00 € TVAC (TVA: 0 %),
- 2030 (6 mois): 8.000,00 € TVAC (TVA: 0 %).

9. Acquisition d'un véhicule destiné au service Appui canin et contrats d'entretien via contrat-cadre: projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 9, acquisition d'un véhicule destiné au service d'Appui canin et contrat d'entretien via contrat-cadre. Un recours au contrat cadre de la Police fédérale et l'approbation du projet.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ici, le projet mentionne l'acquisition, dans le marché fédéral, d'un module Track and Trace, dans le marché de Police fédérale alors que le point 7, qu'on vient d'évoquer ensemble, mentionne que tous les modules seront acquis dans le cadre du marché de la Zone de Police d'Anvers.

Est-ce qu'il ne s'agit pas d'une option qui fait doublon avec le point 7?

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Normalement, ici, c'est un nouveau véhicule donc c'est déjà fourni avec le véhicule, alors que les autres tracers pourront être mis sur des autres véhicules.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ok, parfait, merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 2, 6° et 47 qui dispensent les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport établi en date du 26 mars 2026 par la Zone de Police Namur Capitale et la fiche technique relative au marché désigné, aux termes desquels elle:

- justifie l'acquisition d'un nouveau véhicule strippé et la souscription d'un contrat d'entretien justifié par les nécessités opérationnelles inhérentes au fonctionnement du service Appui Canin;
- propose d'acquérir celui-ci via le contrat-cadre de la Police Fédérale référencé 2021 R3 029 qui se terminera le 31 mai 2026, lot 40 "Ludospace - Essence", à savoir un véhicule L40B1 VW Caddy Style boîte automatique essence, comprenant un contrat d'entretien CER3 sur 10 ans ou 200.000 km et les éléments suivants:
 - Options exigées:
 - DAB+ pour l'autoradio, GPS intégré (avec cartographie de l'Europe), régulateur de vitesse (Cruise control), climatisation automatique, une roue de secours, fourniture d'un set (avant) de tapis de sol en caoutchouc, une clé télécommande supplémentaire, attache remorque 1200 kg minimum avec connecteur ISO 11446 + adaptateur connecteur 7 broches
 - Pack 4: véhicule d'intervention standard
 - Livraison et installation d'un circuit secondaire (sans batterie)
 - Livraison et installation d'un dispositif de commande
 - Livraison et installation d'une sirène (Police ou Sécurité civile) avec Public Adress
 - Livraison et installation d'une rampe lumineuse standard (feux bleus + feux de travail + bandeau de défilement).
 - Livraison et installation de deux feux bleus - Montage en calandre avant
 - 01A Livraison et installation d'un numéro de toit: une ligne (Police Fédérale et Locale)
 - 02 Livraison et installation d'une signalisation rétro réfléchissante haute visibilité (classe 3) sur les pare-chocs (avant et arrière)
 - 07 Livraison et installation d'un phare chercheur omnidirectionnel
 - 08D Livraison et installation de feux bleus classe 2 - Montage intérieur en garniture du haillon arrière
 - 20 Livraison et placement d'un film teinté (40 µm) sur tout le vitrage (sauf vitre avant et pare-brise)
 - 25 Livraison et installation d'une liseuse de carte sur bras articulé
 - 27 Transformation d'un siège individuel avec recouvrement en cuir - 3 sièges
 - 31 Livraison et installation d'une batterie supplémentaire pour le circuit secondaire
 - 57 Installation d'un système Track & Trace (Blackbox géolocalisée)
 - 74 livraison et installation du striping police (éléments imposés sans numéro de toit) de niveau 3

- 75 A Identification « ZP + numéro de la zone » (arrière)
- 75 C Autocollant DEA (arrière)
- Options autorisées: bacs/compartiments de rangement additionnels (conducteur et convoyeur), porte arrière à double battant à la place de la porte à hayon, boîte de vitesse automatique ou robotisée, airbags passagers arrière, airbags rideaux, airbag central, accoudoir(s) siège conducteur, caméra de recul, freinage automatique d'urgence, dispositif de dégivrage des rétroviseurs, kit de réparation crevaison, version Maxi;

Considérant que l'adjudicataire du marché d'acquisition du véhicule est la société D'Ieteren Automotive (BE 0466.909.993), Rue du Mail, 50 à 1050 Bruxelles;

Considérant que le montant global estimé de la dépense s'élève à un montant total de 68.793,31 € TVAC (56.853,98 € HTVA - TVA: 21 %) détaillé comme suit:

- acquisition du véhicule: 53.835,01 € TVAC (44.491,74 € HTVA - TVA: 21 %),
- contrat d'entretien CER3: 1.495,83 € TVAC (1.236,22 € HTVA - TVA: 21 %) annuellement, soit 14.958,30 € TVAC (12.362,2 € HTVA - TVA: 21 %) pour 10 ans (au prorata temporis pour 2026 et 2036 en fonction de la réception du véhicule aménagé);

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 03 avril 2026;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Décide:

1. de recourir contrat-cadre de la Police Fédérale référencé 2021 R3 029.
2. d'approuver l'acquisition d'un nouveau véhicule strippé et la souscription d'un contrat d'entretien destiné au service Appui Canin via ce contrat-cadre qui se terminera le 31 mai 2026 et relatif au lot 40 "Ludospace - Essence", à savoir un véhicule L40B1 VW Caddy Style boîte automatique essence, comprenant un contrat d'entretien CER3 sur 10 ans ou 200.000 km et le montant global estimé s'élevant à 68.793,31 € TVAC (56.853,98 € HTVA - TVA: 21%) détaillé comme suit:
 - acquisition du véhicule : 53.835,01 € TVAC (44.491,74 € HTVA - TVA: 21%),
 - contrat d'entretien CER3 : 1.495,83 € TVAC (1.236,22 € HTVA - TVA: 21%) annuellement, soit 14.958,30 € TVAC (12.362,2 € HTVA - TVA: 21%) pour 10 ans (au prorata temporis pour 2026 et 2036 en fonction de la réception du véhicule aménagé).
3. d'inviter la société D'Ieteren Automotive (BE 0466.909.993), Rue du Mail, 50 à 1050 Bruxelles - adjudicataire dudit marché - à remettre prix dans le cadre de ce marché fédéral en fonction des éléments sélectionnés par la Zone de Police.

Cette dépense estimée à un montant total de 68.793,31 € TVAC (56.853,98 € HTVA - TVA: 21 %) sera imputée comme suit:

- à concurrence de 53.835,01 € TVAC (44.491,74 € HTVA - TVA: 21 %) sur l'article 330/743-52 du budget extraordinaire de la Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.
- à concurrence de 1.495,83 € TVAC (1.236,22 € HTVA - TVA: 21 %) annuellement, soit 14.958,30 € TVAC (12.362,2 € HTVA - TVA: 21 %) pour 10 ans (au prorata temporis pour 2026 et 2036 en fonction de la réception du véhicule aménagé) sur l'article 330/127-06 du budget ordinaire de la Zone de Police des exercices considérés (2026 à 2036), sous réserve de son vote par le Conseil (2027-2036), dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à son approbation par l'autorité de Tutelle (2027-2036).

10. Acquisition achat et entretien de véhicules propres zéro émission: contrat commun n°275 du SPF Bosa - participation définitive

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 10, l'acquisition, achat et entretien de véhicules de propre zéro émission. L'accord sur la participation définitive au contrat commun avec les années 2026 à 2030 et une désignation à la direction ressources matérielles de la Zone de Police en tant que contact chargé de surveiller la bonne exécution des commandes effectuées.

J'ai l'accord de tous les partis? Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6° et 47 qui dispensent les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu la déclaration d'intention relative à la proposition de contrat commun n°275 du SPF Bosa (complétée et transmise en date du 17 mars 2025) et plus spécifiquement le cahier des charges FORCMS-BEV-154 joints au dossier et ayant pour objet: "Acquisition (achat et entretien) de véhicules propres (zéro émission)";

Vu le rapport de la Zone de Police Namur Capitale établi en date du 23 mars 2026 et le document de participation définitive au contrat commun n°275:

- sollicitant la transposition de ladite déclaration d'intention en participation définitive afin de devenir un "participant passif" à cet accord-cadre,
- choisissant de participer au scénario 1: contrat commun sans commande immédiate lors de la conclusion du contrat commun,
- mentionnant une estimation des quantités présumées pour toute la durée de l'accord-cadre (2026-2030), à savoir:
 - lot 2 "Véhicule - adapté aux longues distances - type "berline" ou "5 portes": QP 1
 - lot 5 "Véhicule transport de marchandises - petite camionnette (volume utile min. 3m³) (catégorie N1)": QP 1

Attendu que la procédure de participation à ce contrat commun nécessite 2 étapes, à savoir la transmission d'une déclaration d'intention (réalisée en date du 17 mars 2025) suivie par sa transposition en participation définitive, et que celle-ci sera transmise au SPF Bosa après validation du Conseil communal;

Sur proposition du Collège communal du 07 avril 2026,

Décide:

1. de marquer son accord sur la participation définitive au contrat commun n°275 du SPF Bosa ayant pour objet: "Acquisition (achat et entretien) de véhicules propres (zéro émission)" - et plus spécifiquement le cahier des charges FORCMS-BEV-154, et ce, pour les années 2026 à 2030.

2. de désigner la Direction ressources matérielles de la Zone de Police de Namur Capitale en tant que contact chargé de surveiller la bonne exécution des commandes effectuées par la Zone de Police.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE

11. Place du Théâtre: entretien et gestion des installations techniques de la Police - accord-cadre - 2026-2030 - projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous passons maintenant aux Bâtiments et Infrastructures.

Le point 11, place du Théâtre, entretien et gestion des installations techniques de la Police. Un accord-cadre 2026-2030, une approbation du cahier des charges.

J'ai l'accord de tous les partis? Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 43;

Vu la Loi du 08 février 2023 modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession, en ce qui concerne la gouvernance, et plus particulièrement l'article 2 supprimant l'article 14, 5° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Attendu que le marché précédent arrive à échéance et qu'un nouveau marché doit être lancé;

Vu le cahier des charges n° GI 2026-003 établi par le service Maintenance - Techniques spéciales pour le marché "Place du Théâtre: entretien et gestion des installations techniques de la Police (accord-cadre)" d'un montant global estimé pour 4 ans s'élevant à 267.480,00 € HTVA soit 323.650,80 € TVAC 21% et répartis comme suit:

- lot 1 (Installations thermiques et de la régulation) estimé à 144.480,00 € HTVA soit 174.820,80 € TVAC 21% pour 4 ans;
- lot 2 (Installations électriques) estimé à 61.040,00 € HTVA soit 73.858,40 € TVAC 21% pour 4 ans;
- lot 3 (Armoire informatique avec extinction incendie automatique et climatisation intégrée) estimé à 40.280,00 € HTVA soit 48.738,80 € TVAC 21% pour 4 ans;
- lot 4 (Installation de portes et barrières automatiques) estimé à 21.680,00 € HTVA soit 26.232,80 € TVAC 21% pour 4 ans;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le Pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont il aura besoin;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1^{er}, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 30 mars 2026;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège communal du 31 mars 2026,

Approuve le cahier des charges N° GI 2026/003 établi par le Gestion immobilière et le montant estimé s'élevant à 267.480,00 € HTVA soit 323.650,80 € TVAC 21% pour 4 ans.

Passe le marché par la procédure ouverte.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

12.1. "Lutte contre le trafic de stupéfiants à Namur et plan Grandes Villes - suites des récentes opérations policières" (Mme D. Blouard, Conseillère communale MR)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Ce qui nous amène aux points inscrits à la demande des membres du Conseil.

Les deux questions abordant une même thématique, je vous propose donc d'y répondre de manière conjointe.

Il y a le point 12.1, lutte contre le trafic de stupéfiants à Namur et plan Grandes Villes, suite de récentes opérations policières par Madame Blouard.

Vous avez cinq minutes.

Mme D. Blouard, Conseillère communale MR:

Madame la Bourgmestre,

Chers collègues,

Cher Collège,

Avant tout, nous souhaitons souligner les différentes actions réalisées ces derniers jours, semaines et mois.

Les choses bougent, les policiers abattent un travail considérable et les résultats le prouvent.

Par exemple, en matière de drogue, mardi dernier, le 14 avril, le Parquet de Namur et la Police judiciaire fédérale ont communiqué au sujet d'une opération judiciaire conduite dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants. Résultat de cette opération: 45 perquisitions et 31 arrestations.

Par ailleurs, le 10 mars dernier, une vaste opération de sécurisation s'est déroulée sur le territoire communal, mobilisant conjointement la Police fédérale et la Zone de Police Namur Capitale. Résultat de cette opération: 164 personnes contrôlées, 8 arrestations administratives, 9 arrestations judiciaires, 22 procédures de transaction immédiate pour détention de stupéfiants.

Dans un communiqué de presse du 10 avril 2026, nous sommes informés que, je cite: "Les patrouilles pédestres, les équipes mobiles et les opérations de sécurisation sont organisées pour assurer une visibilité et une efficacité policière optimale, tant dans le centre-ville qu'en périphérie. Et d'ajouter que des policiers en tenue civile, membres de l'équipe Herscham, contribuent également à la sécurité dans le centre de Namur et Jambes".

Ce communiqué de presse, Madame la Bourgmestre, je l'ai lu en rentrant de mon jogging. Et lors de mon entraînement, j'ai croisé sur le halage, à proximité de l'écluse, à La Plante, un homme sur un banc, couché dans un sac de couchage, la main dans son pantalon. Je vous épargne la suite de mon récit, vous l'aurez sans doute deviné.

Vous savez mieux que moi à quel point sont fréquentés nos quais namurois et quels publics, toutes tâches confondues, sont susceptibles de faire les mêmes rencontres que moi.

Dans le même registre, un homme, probablement en train de mendier mais cela, je ne sais vous le certifier, car quand je l'ai croisé, il urinait en rue. Pour être honnête, ce n'est pas tant qu'un homme urine en rue qui m'a marqué, malheureusement cela est fréquent, mais c'est la réaction d'une fillette de 8 ou 10 ans quand elle a, de ses propres yeux, assisté à la scène. Encore une fois, je vous laisse imaginer sa réaction et celle de ses parents.

Enfin, je ne m'attarderai pas sur les tirs d'armes à feu auxquels ont assisté plusieurs dizaines de personnes le 14 avril à proximité de la rue de Bruxelles. Alors qu'on pensait à ce genre de situations inenvisageables dans notre ville, c'est arrivé.

Cette atteinte à la sécurité de notre ville est inacceptable. Une frontière de plus a été franchie.

Madame la Bourgmestre, le groupe MR Ville de Namur a pour priorité constante de rendre notre ville plus sûre pour l'ensemble de ses habitants. La lutte contre le trafic de stupéfiants, ainsi que contre le phénomène d'insécurité et de nuisance dans l'espace public, nous préoccupe tout particulièrement.

A cet égard, nous nous réjouissons que des initiatives fortes prises au niveau fédéral, notamment dans le cadre du plan Grandes Villes, porté par le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Quintin, viennent soutenir concrètement les objectifs de sécurité locale en renforçant les moyens et la coordination des forces de Police.

Les récentes opérations menées sur le territoire namurois et le nombre d'arrestations qui en ont découlé constituent à nos yeux des signaux importants et sont susceptibles de contribuer à restaurer durablement la sécurité et la tranquillité publique de notre ville.

Dans ce contexte, Madame la Bourgmestre, nous souhaitons vous poser les questions suivantes:

- 1. Quelle est l'analyse actuelle de l'autorité communale quant à l'évolution du trafic de stupéfiants sur le territoire namurois à la lumière des opérations menées récemment?*
- 2. Comment la Ville de Namur s'inscrit-elle concrètement en appui de ses actions judiciaires et policières, notamment à travers les compétences communales en matière de prévention, d'ordre public, de coordination locale de la sécurité et de soutien à la Zone de Police?*
- 3. Troisièmement, des adaptations ou renforcements sont-ils envisagés dans le Plan Zonal de sécurité ou dans les dispositifs de prévention existants afin de répondre durablement aux problématiques mises en évidence par ces opérations?*
- 4. Quatrièmement, comment la Ville veille-t-elle à articuler la lutte contre le trafic de drogue avec les politiques de prévention, d'accompagnement social et de cohésion urbaine, en particulier dans les quartiers les plus exposés à ce phénomène?*
- 5. Enfin, Madame la Bourgmestre, quels messages et quelles garanties peuvent être apportés à la population namuroise quant à la continuité et la coordination des actions menées pour assurer la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire communal?*

Je vous remercie pour les éclaircissements à ce sujet.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame Blouard.

Je vais passer la parole maintenant à Monsieur Martin. Monsieur Martin, vous avez cinq minutes pour votre question: Sécurité à Namur, vers un Plan Disruption 3.0?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal et du Conseil communal,

Ce mardi 14 avril, Namur a été le théâtre d'une opération policière d'ampleur menée de concert avec Bruxelles, Liège. Une opération qui, au-delà des chiffres, met 45 perquisitions, 31 arrestations, près de 2 kilos de cocaïne, 12 kilos de cannabis, relève une réalité plus profonde, plus inquiétante, celle d'une criminalité organisée qui s'enracine dans nos quartiers, qui range peu à peu le tissu social de notre ville.

Et pour compléter s'il le fallait, une dernière dépêche qui a suivi cette question. Le boulevard du Nord est-il devenu le nouvel Eldorado des trafiquants? C'est une dépêche qui est parvenue suite à une plainte et un rapport lié au trafic de stupéfiants en 2025.

300 policiers mobilisés, des armes, de l'argent liquide, des téléphones saisis sur tous les deux établissements scellés comme autant de symboles d'une économie parallèle qui prospère dans l'ombre de nos rues. La rue Rogier et ses alentours, cœur battant de notre ville, sont devenus malgré eux le décor d'un trafic qui ne se contente plus de passer par Namur, mais s'y installe, s'y organise, s'y développe.

Le Parquet parle d'une enquête de plusieurs mois, d'un travail méticuleux pour démanteler des réseaux mais une question persiste lancinante, que se passera-t-il demain? Car si les coups de filet sont nécessaires, comme on l'a vu à plusieurs reprises, je pense qu'il faut le souligner, dans le cadre du plan Grandes Villes, des one-shot, la question persiste. Que se passe-t-il demain si les coups de filet sont nécessaires mais ils ne suffisent pas?

La criminalité, comme l'herbe folle, repousse, là où on ne l'arrache pas jusqu'à la racine. Je reprends encore une fois les mots du Procureur du Roi qui nous avait fait une visite dans le cadre d'une commission que Monsieur Prévot avait organisée où il nous disait qu'il faut prendre le mal à la racine, dès lors mettre tout en place pour justement faire en sorte que l'accompagnement et la prévention soient réellement instaurés structurellement.

À Charleroi, on a choisi de ne pas attendre. La Ville a annoncé le lancement du Plan Disruption 3.0, un plan ambitieux, presque guerrier, pour reprendre les contrôles des quartiers, renforcement des effectifs policiers, caméras intelligentes, coordination accrue avec les autorités fédérales, avec bien sûr une dimension de prévention des gardiens de la paix, mais aussi des éducateurs. Charleroi anticipe, Charleroi agit.

Et nous à Namur, où en sommes-nous par rapport à ces premiers éléments d'information qu'on a pu obtenir avec le plan Grandes Villes et ces éléments qui sont intervenus il y a quelques jours?

Vous évoquiez, lors d'un précédent Conseil, Madame la Présidente, des réunions avec les Bourgmestres de grandes Villes. Est-il question d'échanges de bonnes pratiques comme celles que je vous présente aujourd'hui?

Quelles sont les évaluations et enseignements des opérations coup de poing organisées dans le cadre des plans Grandes Villes, d'ailleurs parfois en présence du Ministre lui-même? Je vous interrogeais lors du dernier Conseil à ce sujet. Où en est-on? Trois questions, trois attentes.

Namur doit-elle s'inspirer de Charleroi? Quelle est votre position face à cette opération du 14 avril? Envisagez-vous, comme nos voisins carolos, de renforcer la présence policière dans les zones sensibles, de déployer des caméras intelligentes pour mieux cibler les interventions? La rue Rogier et ses alentours méritent-ils une attention, comme le boulevard du Nord, une attention particulière? Quelles mesures concrètes et immédiates comptez-vous mettre en œuvre?

Que retenez-vous des réunions avec les autres grandes villes, avec le Ministre de l'Intérieur? Avez-vous échangé avec ces autres grandes villes? Quelles leçons en tirez-vous de manière collective et individuelle? Quelles mesures Namur compte-t-elle appliquer pour lutter efficacement contre les trafics et leurs nuisances? Où en est-on dans la mise en place d'un plan structuré à l'image du plan Disruption 3.0?

Et après le 14 avril, lors du dernier Conseil, je vous le disais, j'avais déjà interrogé le Collège sur ce sujet et vous, Madame la Présidente, avez-vous aujourd'hui un bilan à nous présenter ou en tout cas, un plan? Quelles évaluations avez-vous faites de ces opérations menées jusqu'ici?

Une ville, c'est aussi la sécurité de ses habitants, la tranquillité de ses quartiers, la confiance dans ses institutions. La lutte contre la criminalité ne se gagne pas seulement avec des perquisitions, mais avec une vision qui s'articule aussi sur le préventif et l'accompagnement social.

Pas plus tard qu'il y a quelques jours, le Juge Denis Goeman disait que: "C'est plus facile d'avoir un billet pour Céline Dion qu'une place en IPPJ". Toute la question naturellement est celle-là, c'est qu'aujourd'hui, certains mineurs ne sont pas encadrés, arrivent trop tard dans les filets et quand ils sont dans les filets, ils ne sont même plus accompagnés car il n'y a plus de place.

Je pense aujourd'hui que le problème naturellement dépasse Namur, mais je pense qu'il est assez important de pouvoir le resituer. Alors, Madame la Bourgmestre, quelle est votre vision? Sans doute vous allez me dire que vous allez attendre avec impatience l'arrivée du nouveau ou de la nouvelle Cheffe de Corps et on pourrait le comprendre, mais à ce stade-ci, je pense que des premiers éléments de réponse s'imposent.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci, Monsieur le Conseiller. Merci, Madame Blouard.

J'ai voulu répondre en une seule fois à vos deux questions parce que si sur la forme, elles sont quelque peu différentes, sur le fond, avec mes réponses, elles pouvaient se rejoindre tout à fait.

Et donc, je vais être claire dès le départ, la sécurité à Namur a été et est toujours une priorité, comme elle le sera à l'avenir. C'est une question de confiance que l'on veut garder avec les citoyens et les citoyennes.

Ce n'est pas une sécurité qui est improvisée, c'est une sécurité qui est basée sur un travail structuré et connu, qui est vraiment transversal, avec le Parquet, avec le Fédéral, et qu'on a besoin à tous les niveaux.

Il y a évidemment ce qu'on voit, il y a ce qu'on ne voit pas, il y a les policiers sur le terrain, il y a le travail administratif. Quand on prend quelqu'un en flagrant délit, il faut savoir que c'est deux heures d'administratif à côté. Et c'est très important de savoir qu'au niveau policier, il y a toujours ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire.

La grosse opération du 14 Avril dernier dans un hotspot qu'on connaissait déjà très bien, qui était la rue Rogier, en est le parfait exemple. C'est le résultat de mois d'enquête, de silence que nous avons voulu exprès garder parce que toutes les opérations devaient être menées avec parfaite collaboration, et c'est surtout que c'était au niveau du Parquet et de la Police fédérale, pour lequel, par contre, notre police, évidemment, a été et a beaucoup accompagnée.

Mais ce n'est pas un coup de poing ponctuel. C'est quelque chose qu'on a voulu, qui a été analysé, étudié depuis de nombreux mois. Et donc, on avait très bien, avec la collaboration de tous les services, comme je l'ai déjà dit, vu et revu sur le terrain. Par contre, c'est un travail qui demande, malheureusement, beaucoup de patience. Et quand les Namurois et les Namuroises ne voient pas ce qui est fait, il y a énormément de travail à côté.

Le rapport d'activité qui a été publié par la Zone de Police, il y a quelques semaines, montre une réelle baisse de certains méfaits, comme les vols à la tire, les vols de voiture, les vols dans les habitations. Mais le phénomène de la consommation et de la vente de stupéfiants est, lui, malheureusement constant, voire en légère hausse.

Évidemment, ces chiffres sont à nuancer puisque plus on fait de contrôles, plus on voit et on constate de faits. Et c'est à relativiser aussi, c'est avéré sur la Ville de Namur, mais c'est également sur tout le territoire.

Monsieur Prévot qui est ici et qui est Bourgmestre empêché l'a déjà expliqué de nombreuses fois. L'arrivée massive de drogues bon marché via le port d'Anvers est un véritable fléau tant pour notre ville que pour tout notre pays. C'est pour cela que la réponse doit être aussi bien locale, mais évidemment au niveau national, et les collaborations doivent être et continuer à s'intensifier.

Il faut savoir que sur notre territoire, il y a un travail quotidien qui est adapté à tout ce qui est fait de manière régulière. Donc, il y a un briefing et une analyse chaque jour des lieux où nos patrouilles, qui sont tous les jours, dans le centre-ville et au niveau de nos hotspots, sont dirigés en fonction des analyses qui ont été faites.

Il y a des grosses opérations à côté qui sont très régulières et donc vous avez un compte-rendu tous les mois fait par la Zone de Police qui reprend les arrestations tant administratives que judiciaires ainsi que les nombreuses saisies et les paiements directs qui ont été effectués.

Donc il y a nos policiers qui sont évidemment en habit, mais il y a aussi nos policiers qui sont là sur le territoire en civil. Nous avons nos policiers qui sont en patrouille pédestre, mais aussi dans les voitures, et notre patrouille canine également.

Est-ce que c'est assez? Est-ce que nous devons réadapter? Est-ce que nous devons continuer? Est-ce que nous devons nous comparer à Charleroi et faire comme Charleroi?

Alors je vous dirais très simplement, pour ma part, je ne pense pas. Cela ne veut pas dire qu'on doit s'appuyer sur nos acquis, cela veut plutôt dire que souvent les Namurois et les Namuroises ne voient pas tout ce qui est fait.

Effectivement, Charleroi, à grand coup de publicité, a lancé son Disruption 3.0 mais la comparaison ne peut pas être tout de suite mise avec Namur.

D'abord, Charleroi a une très forte densité, beaucoup plus forte que Namur, c'est trois fois l'important. Le nombre de méfaits et de criminalités est deux fois plus important à Charleroi. Et les mesures qui sont prises à Charleroi sont pour la plupart déjà en cours à Namur.

J'en veux pour le réseau de caméras. A Charleroi, ils ont pour l'instant 320 caméras, nous en avons un flux de 400 caméras à Namur. Le million de subsides complémentaires que nous allons avoir grâce au plan Grandes Villes va nous permettre de renforcer en plus notre réseau et d'améliorer le système de visionnage des images alors que nous avons déjà un réseau très étendu, preuve de toute l'importance que nous avons déjà posée et du financement que nous avons pu accorder.

Les bodycams, nous en avons 90, Charleroi en a 50. Les outils numériques, ils veulent passer par Patloc, alors que nous avons déjà cet outil sur le territoire namurois. Les opérations coordonnées, nous les avons déjà aussi. Nous avons, depuis 2022, organisé la cellule Herscham que nous avons prise en exemple, par rapport à Bruxelles, et nous sommes la seule ville en Wallonie à utiliser cette cellule-là, qui est très importante et qui est en parfaite collaboration et qui est là pour la prévention. C'est un lien direct avec nos opérateurs de terrain et avec un certain public pour lequel nous avons besoin de travailler autrement que par la répression.

Nous avons des gardiens de la paix. Nous avons également le personnel de Namur CentreVille qui a été formé et qui est un lien direct entre la Police et les commerçants qui ne peuvent pas toujours se rendre au commissariat faute de laisser leur magasin tout seul sans avoir de personnel à l'intérieur.

Augmenter les moyens, on peut toujours, mais n'oublions pas qu'il y a trois ans, nous avons augmenté de 30 policiers engagés sur fonds propres, spécifiquement à cet effet, et que notre cadre est rempli à 96% pour le côté opérationnel, 88% dans l'administratif contrairement à Charleroi, qui est à 82 et 54%.

Enfin, nous avons renforcé nos outils administratifs, qui est la concrétisation très claire, et je suis là, Madame Blouard, pour répondre à une de vos questions, de la collaboration essentielle entre l'autorité communale et la Police, puisqu'elle me permet de fermer des établissements pour nuisances sur l'espace public, et aussi diverses raisons, mais donc c'est un outil essentiel. Je remercie par ailleurs la Cheffe de service et le service de l'occupation du domaine public pour tout le suivi qu'ils exécutent à cet effet.

Namur n'est pas comme Charleroi, a déjà anticipé, continue à agir et évidemment que nous sommes là à l'écoute des autres grandes villes par rapport à ce qu'elles mettent en place.

L'arrivée du prochain ou de la prochaine Cheffe de Corps sera aussi une occasion d'avoir de nouvelles expériences. Mais il faut vraiment se mettre dans la tête que Namur n'est vraiment pas à la traîne. Nous avons une vision de la continuité et de la cohérence car on sait que la sécurité n'est pas un one-shot, c'est vraiment sur la durée.

Pour la suite, nous avons effectivement, et vous en avez tous les deux parlé, l'importance du nouveau Plan Zonal de Sécurité, le nouveau Plan Zonal qui mettra un focus sur la sécurité et sur les stupéfiants, renforcé par les propos du Procureur du Roi qui a fait du trafic de stupéfiants et de ses priorités, du Parquet également.

il y a également en juin un Conseil Zonal de sécurité qui remettra en avant toutes les priorités avec le Parquet, avec la Police fédérale, avec la Prévention et avec moi-même. Enfin, l'arrivée, nous l'espérons, très rapidement, mais ce sera quand même fin juin, début juillet, si tout se passe bien, du nouveau ou de la nouvelle Cheffe de Corps, qui nous permettra de consolider nos actions, de réorienter aux besoins, mais surtout de vous présenter un nouveau Plan Zonal qui sera évidemment discuté et proposé dans cette assemblée.

Enfin, ce n'est pas un sentiment d'autosatisfaction que je veux faire naître ici. Je veux vraiment faire passer le message que la Police communale travaille de manière permanente sur la prévention, sur la répression, sur le local. Elle veut être présente, elle continuera à l'être.

Nous nous adaptons, nous continuons à nous adapter, mais les Namurois et les Namuroises doivent vraiment se rendre compte de tout ce qui est fait.

Et je remercie sincèrement, profondément nos agents et nos agentes qui sont tant du côté administratif que sur le terrain, parce que ce n'est pas possible d'être partout tout le temps et la Police est attendue partout tout le temps, ce qui n'est vraiment pas une chose aisée.

Voilà, je pense avoir répondu globalement à toutes vos questions. Le Plan Zonal répondra de manière plus précise à toutes vos attentes sur la vision à long terme par rapport à la Ville de Namur.

Vous avez deux minutes pour répondre, Madame Blouard, et deux minutes après, Monsieur Martin.

Mme D. Blouard, Conseillère communale MR:

Je vous remercie Madame la Bourgmestre pour toutes les informations et je souligne que nous avons pleinement confiance en les autorités et en la réflexion que vous menez constamment pour mener à bien le projet et renforcer la sécurité.

Effectivement, on ne se rend pas compte de tout ce qui a été fait dans l'ombre parce que nous, ce qu'on voit, c'est quand on sort du Panorama à Namur, des voitures un peu louches. C'est quand on court, comme je vous dis, sur le halage, qu'on passe en dessous des ponts, près du CHR, etc. Et c'est ce qu'on voit et c'est ce que les Namurois voient. Mais effectivement, il y a un travail qui est fait dans l'ombre et qu'on tient à souligner.

Et comme je l'ai dit au début de mon exposé, nous remercions la Police et votre travail pour cela. Et nous espérons que la collaboration avec les différents acteurs et le Ministre de l'Intérieur pourra montrer un travail finalisé, concret, et qu'on pourra enfin observer tout ce que vous êtes en train de mettre en oeuvre.

Je vous remercie pour vos explications et pour le travail que vous faites.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Ma volonté n'était pas d'opposer Namur à Charleroi, c'était, je reprenais vos propos sur le fait que vous aviez des rencontres avec les grandes villes et je pense en effet que ce serait inutile de s'isoler parce que pour moi, les pratiques sont des bonnes pratiques à partager.

Vous l'aviez d'ailleurs souligné lorsque j'avais pris l'exemple de Mons avec la brigade d'Hersham pour ne pas le citer. Je pense que vous devez aussi plaider ensemble auprès du Ministre de l'Intérieur sur les maux qui sont aujourd'hui communs dans toutes les grandes villes.

Ce n'est pas moi qu'il dit, Monsieur le Bourgmestre l'a déjà dit auparavant. Les grandes villes sont aujourd'hui victimes de cette polarisation et je pense qu'en fait, ensemble, vous serez plus forts. Et je pense que c'est bien de nous donner un million pour des caméras, mais à côté de cela, nous on gère le terrain, on est sur le terrain.

Le Ministre, il vient une fois de temps en temps sur le terrain, c'est très bien, et il met en place des choses mais je pense que ce cri, il doit être un cri commun, c'est d'ailleurs ce que le Bourgmestre Dermine n'a rien dit d'autre. Il prenait l'exemple de Charleroi, mais de toutes les grandes villes de manière générale.

Et je prends pour vous citer un autre, Philippe Close, qui la semaine dernière, disait: "A côté des actions que nous menons sans relâche avec la Police et le Parquet dans toutes les grandes villes, il est important de comprendre pourquoi aujourd'hui les gens se droguent avant de vouloir régler le problème". Il disait: "La consommation peut être liée à différents problèmes, tant qu'on ne règle pas à la racine, on ne fait que déplacer le problème", ce que je vous disais tout à l'heure.

Il appelait de ses vœux le Fédéral à agir en réunissant médecins, psychologues et de travailler avec tous les professionnels, les hôpitaux, les professionnels de terrain, pour faire en sorte que la prévention soit réellement structurelle.

Le cadre de Namur est plein, je l'ai déjà souligné, c'est très bien, mais à côté de cela, les Policiers n'ont pas une baguette magique, ils ne peuvent faire que ce qu'ils peuvent faire à travers leur mission.

Et donc ici, clairement, c'est de faire en sorte, ensemble avec les grandes villes de travailler, et surtout pouvoir justement relayer les problématiques de terrain et les moyens qui doivent aussi venir de là où ils sont, à savoir au niveau fédéral, pour aider à régler le problème de terrain.

Voilà, tout simplement.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 15 avril 2026 de Mme D. Blouard, Conseillère communale MR, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 21 avril 2026 le point complémentaire suivant: *"Lutte contre le trafic de stupéfiants à Namur et plan Grandes Villes - suites des récentes opérations policières"*,

Entend Mme D. Blouard, Conseillère communale MR.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

12.2. "Sécurité à Namur - vers un Plan Disruption 3.0?" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

Ce point a été débattu parallèlement au point 12.1.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 15 avril 2026 de M. F. Martin, Chef de groupe PS, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 21 avril 2026 le point complémentaire suivant: "*Sécurité à Namur - vers un Plan Disruption 3.0?*",

Entend M. F. Martin, Chef de groupe PS.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 95)

"Campagne lancée par la cellule de crise invitant chaque Belge à préparer un kit d'urgence: quelles sont les informations reçues par la Ville" (Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Ce qui nous amène maintenant aux questions orales d'actualité. Il y a-t-il une question orale d'actualité au regard de l'article 95 de notre ROI.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Oui, Madame la Bourgmestre. Oui, moi.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Madame Quintero, vous avez deux minutes.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci.

Madame la Bourgmestre,

Comme beaucoup de Namurois et Namuroises ce matin, j'ai découvert aux informations qu'une campagne était lancée par la cellule de crise et soutenue par le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Quintin, qui invite chaque Belge à préparer un kit d'urgence pour survivre 72 heures en autonomie et sans aucun contexte clair.

La manière dont cette communication est menée me choque car elle semble privilégier l'alarme à la pédagogie en nous demandant de nous autonomiser localement sans préciser la nature de la menace, ni les scénarios possibles, ni le sort des plus vulnérables.

Donc on nous demande d'être autonome pendant 72 heures, on ne nous dit même pas où nous abriter si la situation l'exige, s'il existe des lieux identifiés par les communes, aucune consigne claire n'est fournie. Le message ressemble davantage à: "Je vous ai prévenu, débrouillez-vous à une véritable stratégie de sécurité civile".

Alors vous, en tant que responsable de notre ville, quelles sont les informations reçues par la cellule de crise? Avez-vous reçu des données précises ou un plan d'action local pour clarifier les risques et protéger celles et ceux qui ne savent pas agir seuls? Et si une communication locale est prévue pour les Namurois et Namuroises?

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Très franchement, je ne saurais pas vous répondre puisque c'est de l'initiative du Ministre. C'est une réaction qu'ont tous les états européens en tout cas, suite à la menace qui arrive. Est-ce que c'est une volonté d'être affolant plutôt que préventif? Je pense plus que c'est préventif.

Maintenant, évidemment qu'au niveau local, nous n'avons pas pris cette initiative, en tout cas de notre côté.

Je ne vois pas très bien comment moi je pourrais vous répondre en tout cas.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Non, ma question était plutôt sur, par rapport à ce plan de crise qui est déployé sur toute la Belgique, comment la Ville de Namur va-t-elle réagir et si elle a reçu des outils pour s'adapter au niveau local?

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

On a notre planification d'urgence qui analysera le cas échéant si on nous revient à ce niveau-là, mais pour l'instant, en tout cas, nous ne sommes pas revenus du niveau du Ministre, en tout cas, pour le nouveau local.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Laissez-moi souligner qu'en nous laissant face à une menace sans cadre, sans soutien pour les plus vulnérables et sans vision collective, nous risquons de transformer la sécurité civile en une source plutôt qu'en un outil de protection.

Comme l'a si bien dit Hannah Arendt, la peur est l'arme favorite des régimes autoritaires pour contrôler la population. C'est pour cela que la Ville doit prendre les devants, rassurer, expliquer et organiser une réponse solidaire plutôt que laisser la population dans l'inquiétude.

C'est juste une inquiétude qui est venue ce matin avec toute cette campagne qui vient de débiter et qu'on ne sait pas où elle va mener.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Je clos ici la séance publique du Conseil de la Zone de Police et je passe la parole à Monsieur le Président pour la séance du Conseil communal.

La séance est levée à 18h44.